

Nombre de conseillers En exercice : 11  
Présents : 9  
Votants : 10  
Absents : 2

L'an deux mille vingt et un le jeudi 9 décembre à dix-huit heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.

Date convocation :  
Le 2 décembre 2021

N°2021\_D38 : Approbation de l'acte d'engagement réciproque dans la démarche de la convention territoriale globale de services aux familles.

**Présents :** BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, MILHET Benoit, RAYSEGUIER Christian, MONJAL Mathilde, RUIZ Benoit, TONON Yannick, KAMILLE Abou-kanh.

**Absent :** LECUTIER Jean-Marc

**Absent donnant procuration :** AUSSILLOU Pierre donne procuration à CABROL Jacqueline

**Secrétaire de séance :**

MILHET Benoit, a été nommé secrétaire de séance.

Mme Le Maire explique :

Qu'afin d'améliorer le service rendu aux familles, la CAF souhaite adapter son offre aux besoins prioritaires du territoire.

À ce titre et dans le prolongement des relations conventionnelles qui lient la CAF aux collectivités territoriales, la CAF propose la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG).

Ce nouveau dispositif constitue le cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens proposés par la branche Famille sera mobilisé, avec pour objectifs de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants dans le domaine social (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, handicap, animation de la vie sociale, logement, accès aux droits...), et d'optimiser l'offre existante en identifiant les besoins prioritaires du territoire.

L'échelle territoriale de signature retenue par la CAF est celle du territoire des établissements publics de coopération territoriale qui permet l'analyse la plus cohérente des besoins des familles et les réponses à leur apporter.

La CTG peut donc être indépendante des périmètres de compétences de chaque collectivité.

L'acte d'engagement marque la première étape vers la conclusion d'une Convention Territoriale Globale.

Il se traduit par l'établissement d'un diagnostic partagé réalisé au niveau de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet

En conséquence, je vous propose :

-D'Approuver l'acte d'engagement réciproque dans la démarche de la Convention Territoriale Globale de service aux familles,

-D'Autoriser Madame le Maire à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité.

-Approuve l'acte d'engagement réciproque dans la démarche de la Convention Territoriale Globale de service aux familles,

-Autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait à Boissezon le 10 décembre 2021,

Le Maire,  
CABROL Jacqueline

**Certifié exécutoire** Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus,  
**compte tenu de la** Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
**transmission à la sous-** Municipal.  
**préfecture**  
**Le 13 décembre 2021** Le Maire, Jacqueline CABROL.  
**Fait à Boissezon**  
**Le 13 décembre 2021**